

Demande de dérogation N°6.

Rappel AC CAP MARTINIQUE 2024

9 Programme [DP]

Jeudi 11 avril 2024 A partir de cette date, présence de tous les équipages obligatoire jusqu'au départ

Pour donner suite au mail reçu (voir ci-dessous) et de l'accord de l'organisateur, le président du comité de course Yvon Poutriquet autorise Mrs Jean-Baptiste Prévost et Alexis Ravel d'Estienne, bateau **Grand large**, à être absent le vendredi 12 avril 2024 de la Trinité sur Mer pour raison familiale.

Fait à la Trinité sur Mer
Le 09 avril 2024

Signature

Original Signé

Mail de référence

De: Jean-Baptiste Prévost <jbprevostdepeyrac@gmail.com>

Date: 8 avril 2024 à 19:37:46 UTC+2

À: jean-philippe@cap-martinique.com, Thibaut Derville <thibaut@cap-martinique.com>, dc@cap-martinique.com

Cc: Alexis Ravel d'Estienne <alexis@raveldestienne.fr>

Objet: Demande de dérogation - equipage 60 - Grand Largue

Bonsoir

Je viens de perdre ma Grand Mère le 5 avril (qui est également la grand mère de l'épouse d'Alexis). Les obsèques ont lieu vendredi 12 à Saint Cloud (92) à 14h30.

Alexis et moi devons donc nous absenter toute la journée de vendredi. Je peux si nécessaire produire un acte de décès en justificatif.

Concernant le briefing de sécurité, nous avons prévu de l'enregistrer avec 2 gopros qui seront opérées par Victor Gérin.

Nous sollicitons donc une dérogation afin de pouvoir nous absenter vendredi.

Nous vous remercions de votre compréhension

Jean-Baptiste Prévost et Alexis Ravel d'Estienne
